

Le 2 avril 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-123

Aménagement de l'espace communautaire

Prestation de mise à disposition et
maintenance d'une application d'itinéraires
vélos

Marché négocié sans publicité ni mise
en concurrence avec la société
La Compagnie des Mobilités

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	08 AVR. 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique relatifs aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de leur objet ou de leur valeur estimée, et notamment pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite, dans la continuité de son schéma directeur vélo à l'échelle de son territoire, mettre à disposition du public, une application d'itinéraires vélos dans le cadre de son programme de jalonnement vélo ;

Considérant l'offre de la Société La Compagnie des Mobilités pour un montant de 38 000 € HT et pour une durée de 36 mois à compter de la notification du marché ;

Considérant que ce marché est conclu à compter de sa notification pour une durée de 36 mois ;

DECIDE

- D'approuver le marché de mise à disposition et maintenance d'une application d'itinéraires vélos avec la société La Compagnie des Mobilités ;
- De préciser que ce marché de mise à disposition et maintenance d'une application d'itinéraires vélos est conclu pour un montant de 38 000 € HT et pour une durée de 36 mois à compter de la notification du marché ;
- De préciser que les dépenses seront imputées sur le budget général – Section de fonctionnement.

Par délégation du Conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats Publics

